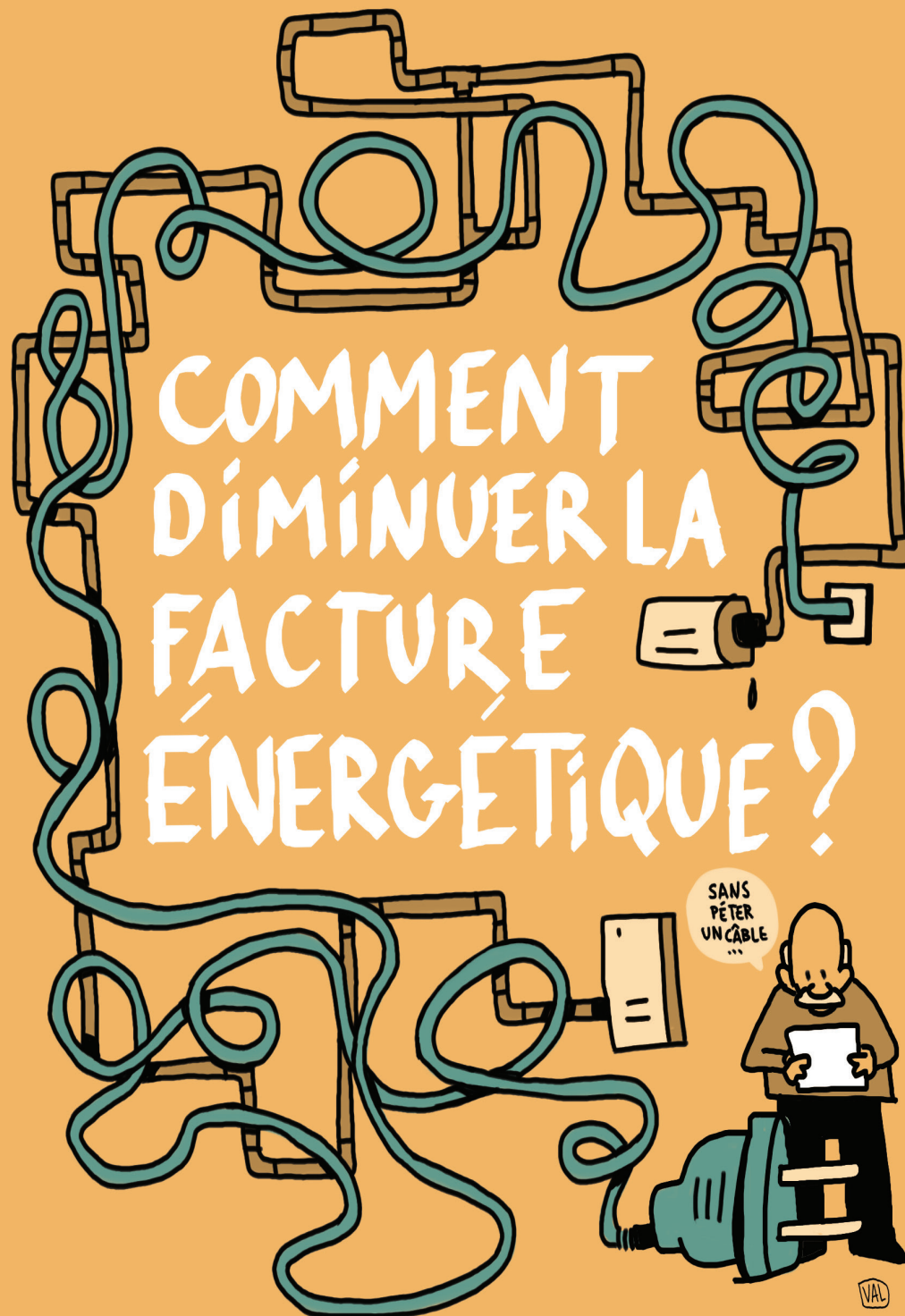




Comment diminuer la facture énergétique ?

L'explosion de la facture d'électricité, de gaz et du coût de l'essence à la pompe touche de plein fouet les ménages.

Le gouvernement fédéral a créé en février trois mesures pour tenter de soulager le portefeuille des ménages. L'octroi du tarif social étendu a été prolongé. Il permet de réduire la facture de ménages à faibles revenus au niveau de chaque kilowattheure consommé. La deuxième mesure est l'octroi aux ménages d'un chèque énergie de 100€ et d'un chèque mazout de 200€. Un troisième train de mesures a été introduit via la taxation. Le taux de TVA pour la fourniture de gaz et d'électricité est passé de 21% à 6%. Le gouvernement fédéral a également réduit les accises sur l'essence, ce qui a permis de réduire de 0,175€ par litre le prix de l'essence. À comparer avec la hausse du prix au litre, qui sur une année, est de plus de 30 centimes pour la super 95 (22%).

Les mesures du gouvernement sont-elles efficaces ? Une étude évalue leur efficacité, mais uniquement en ce qui concerne le choc des prix du gaz et de l'électricité (pas celui du prix de l'essence)¹. L'étude divise les ménages par déciles de revenu, du décile 1 (les plus pauvres) au décile 10 (les plus riches). Dans le décile 1, soit les 10% des ménages les plus pauvres, 2,5% des ménages voient leurs revenus baisser malgré les mesures du gouvernement. La grande majorité des ménages de ce décile est donc protégée, principalement grâce au tarif social. Mais l'efficacité des mesures se dégrade dans les déciles suivants. 14% des ménages du décile 2 voient leurs revenus baisser. Et dans les déciles 3 à 7, entre 36% et 50% des ménages encaissent une perte de revenu. Or, dans certains de ces déciles (3/4/5), les ménages ne disposent pas de revenus importants. Hormis pour les 10% les plus pauvres et pour les plus riches, mieux protégés du choc, les mesures du gouvernement sont totalement insuffisantes. L'étude montre aussi que l'indexation des salaires est un assez bon mécanisme de protection des revenus (même si elle ne suffit pas), alors que la baisse de la TVA sur l'électricité n'a aucun impact et même un impact négatif sur les revenus à cause du report d'indexation.

Il faut donc amplifier les mesures de soutien aux ménages. La tâche la plus urgente est de compenser la baisse de revenus créée par la flambée des prix de l'énergie : soutien ciblé du pouvoir d'achat des ménages, remboursement complet des frais de déplacement domicile-travail...

Une autre tâche urgente est de permettre aux ménages de moins consommer en accroissant les primes énergétiques (isolation, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur...). Ces mesures peuvent être en partie financées en taxant les surprofits des entreprises qui profitent de l'augmentation des prix, dans le secteur énergétique comme dans d'autres secteurs (par exemple celui de l'armement). Les directives européennes en matière d'énergie devraient aussi être modifiées pour donner au consommateur un droit à bénéficier de contrats à prix réglementés, non modifiables à son gré par le fournisseur d'énergie.

¹ Capéau B. et coll., « Nous faisons face à la même tempête, mais pas avec le même bateau », mars 2022, (renouvelle.be).